



FEDERATION DES FINANCES

**SECTION DES  
PYRENEES-ATLANTIQUES  
DDFIP  
DRDDI**

**CHSCT DU 26 SEPTEMBRE 2013**

Le jeudi 26 septembre 2013 s'est déroulée la deuxième réunion de l'année du CHSCT.

Rappelons que la dotation budgétaire initiale était de 153 834 €.

Lors de la réunion du 2 avril 2013, le CHSCT avait validé des actions à hauteur de 111 559,57€.

Il restait donc à attribuer le reliquat, soit 42 274,43€ pour 25 projets.

Au final, et compte tenu de l'impératif de réaliser les travaux dans l'année (pour utilisation des crédits), les opérations suivantes ont été retenues :

**Pour les Douanes**, 5 projets sur 6 ont été validés :

- 2 pour Pau, la pose d'un revêtement thermoplastique et des travaux d'alimentation électrique,
- 1 pour Hendaye, l'acquisition d'un transpalette électrique,
- 2 pour Bayonne, la protection du système de ciblerie tant en ce qui concerne des travaux de maçonnerie que la fourniture de briques balistiques absorbantes.

**Pour la DGFIP**, 11 projets ont été retenus :

- l'installation d'une main courante pour le service courrier à la DDFIP (préconisation de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail - ISST),
- à Pau Orléans, des travaux d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante dans le local de la chaufferie,
- à la DDFIP, installation de stores intérieurs,
- pour l'immeuble rue Monpezat, des travaux d'éclairage automatique à l'entrée du parking souterrain,
- la réparation des stores électriques du service de publicité foncière,
- pour le Centre des Finances Publiques de Nay, aménagement d'un poste de travail, reconfiguration du guichet et pose d'un vitrage de sécurité,
- concernant le CDFIP de Pau Orléans (bat C) et la DDFIP (2 et 8 place d'Espagne), fourniture et pose de plans d'évacuation,
- 2 aménagements de poste suivant des prescriptions médicales,
- à la DDFIP, 8 place d'Espagne, remplacement des moquettes par un revêtement thermoplastique,
- toujours à la DDFIP, diagnostics avant travaux préalables à l'enlèvement des moquettes.

A noter que l'administration s'est engagée sur le dossier de Bedous (inversion des guichets et installation d'un store intérieur) pour 2014. Pour ce qui concerne la Paierie, l'enlèvement de la moquette nécessite de faire « bouger » les agents.

**Nos commentaires** : *il est dommageable de devoir intervenir sur des réalisations récentes. Par ailleurs, nous nous sommes inquiétés légitimement de la mise à l'écart de deux projets de remplacement d'extincteurs aux CDFIP de Biarritz et de Pau Orléans. L'administration nous a donné l'assurance que les « existants » (provenant d'un surnombre d'autres sites et installés sur ces deux sites en l'attente du financement de leur remplacement définitif) étaient opérants.*

A l'ordre du jour figurait également le rapport annuel d'activité 2012 du Médecin de prévention.

Le Président du CHSCT s'est engagé à initier, par le biais du CDAS, des actions de prévention.

**Nos commentaires** : *l'administration paraît soucieuse de l'état de santé et du moral des troupes, face aux incessantes suppressions d'emplois. Même si les intervenants sont nombreux, ils sont contraints au secret professionnel (médecin de prévention, assistante sociale et médecins extérieurs au réseau). Il apparaît donc que seule une étude épidémiologique, au travers d'un questionnaire anonyme, pourrait renseigner utilement le CHSCT. Toute autre initiative conduit à un exercice de style !*

La transition est donc toute faite avec l'intervention de l'ISST (l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail).

Son propos portait sur deux axes, le suicide et la nouvelle démarche sur l'évaluation des risques professionnels.

En ce qui concerne le suicide, le CHSCT **pourra** (et non devra) diligenter une enquête. Une délégation pourrait se rendre sur le lieu d'affectation de l'agent et enquêter afin de faire émerger des difficultés liées à l'exercice de son activité professionnelle.

**Nos commentaires** : *il est toujours difficile de faire la part, dans un suicide, entre ce qui ressort du « professionnel » et du « privé ». Des guides seront mis à la disposition des membres du CHSCT. Est-ce que cela sera pour autant la panacée?*

Le Président du CHSCT a ensuite souhaité que la fiche des risques professionnels 2013 soit actualisée sous les quinze jours et transmise aux membres du CHSCT.

L'Assistant de Prévention (AP) a mis l'accent sur la dématérialisation du registre hygiène et sécurité.

L'agent pourra désormais télécharger le fichier sous Ulysse 64 et le faire parvenir à son chef de service qui le transmettra à l'Assistant de Prévention. Ce dernier, après réception, le mettra en ligne et y apportera des réponses.

En revanche, pour le grand public, subsistera la version papier.

### **Vos représentants Force Ouvrière au CHSCT**

Jean-Philippe ALTHAPE (DDFIP Pau, tél 05 59 82 24 35)

Jean BERNET (Trésorerie Oloron-Sainte-Marie, tél 05 59 39 46 55)

Olivier DEAT (Trésorerie de Morlaàs, 05 59 33 40 71)

Patrick GIRAULT (Service de Publicité Foncière Pau 1<sup>er</sup> bureau, tél 05 59 98 69 28)

Emmanuel JALLAN – Expert (Douanes Pau)